

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 23
- votant par procuration 6
- absent 0
- total des votants 29

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20230622-D54-0623-DE
Date de télétransmission : 26/06/2023
Date de réception préfecture : 26/06/2023

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 23 juin 2023.

xxx

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-deux juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le quinze juin, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Thierry GIMAY, Mme Djémaïa TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Yves GIMAY	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
M. Jean-Yves GOGNET	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	Mme Djémaïa TAKARLI

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Thierry GIMAY est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.54/06.23

Objet : Budget Ville
Opération de réhabilitation de 49 logements, situés Allée et Avenue Fontaine Bruyère
LOGEO SEINE
Garantie d'emprunt Banque des Territoires
Demande d'accord de principe du Conseil Municipal

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 22.06.2023

Délibération n°: D.54/06.23

Objet : Budget Ville
Opération de réhabilitation de 49 logements, situés Allée et Avenue Fontaine Bruyère
LOGEO SEINE
Garantie d'emprunt Banque des Territoires
Demande d'accord de principe du Conseil Municipal

Monsieur BELGHACHEM indique que la société Logéo Seine a pour projet la réhabilitation de 49 logements locatifs, situés Allée et Avenue Fontaine Bruyère à Lillebonne. Ces travaux ont pour objectif d'améliorer le confort et le cadre de vie des habitants.

Aussi, par courrier en date du 9 mai 2023, la société Logéo Seine a sollicité un accord de principe sur la garantie de la Ville de Lillebonne, à hauteur de 100 %, pour deux prêts (PAM et éco-prêt), d'un montant total garanti de 2 757 749 euros, que cet organisme se propose de contracter auprès de la Banque des Territoires (*anciennement Caisse des Dépôts et Consignation*) pour le financement de cette opération de réhabilitation selon un programme de travaux qui concerne essentiellement :

- la rénovation thermique des enveloppes du bâtiment et la réfection de certains équipements techniques (*les maisons sont recensées de type F par le Diagnostic de performance énergétique (DPE) en consommation énergétique et l'objectif des travaux est d'atteindre une consommation énergétique classée C : avec l'isolation des façades, pignons et toitures des bâtiments ainsi que le remplacement des menuiseries extérieures*),
- des travaux en parties privatives : changement de VMC, changement des équipements sanitaires, remplacement des portes d'entrée, remplacement des ballons thermodynamiques, peinture des salles de bains et des blocs portes.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2252-1 et L.2252-2,

Vu le Code Civil et notamment son article 2298,

Considérant que la société Logéo Seine a décidé de contracter deux prêts d'un montant total de 2 757 749 euros pour l'opération de réhabilitation de 49 logements locatifs, situés allée et Avenue Fontaine Bruyère,

Considérant que ladite société sollicite un accord de principe sur la garantie de Ville de Lillebonne, à hauteur de 100 %, soit 2 757 749 euros pour les prêts qu'elle envisage de contracter auprès de la Banque des Territoires,

Considérant que les caractéristiques prévisionnelles de ces prêts sont les suivantes :

- Prêt CDC PAM (Prêt à l'amélioration)

Montant total du prêt garanti : 1 866 249 euros

Taux d'intérêt : livret A + 0,60% (taux de progressivité 0,5%)

Durée : 20 ans

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 22.06.2023

Délibération n°: D.54/06.23

Objet : Budget Ville
Opération de réhabilitation de 49 logements, situés Allée et Avenue Fontaine Bruyère
LOGEO SEINE
Garantie d'emprunt Banque des Territoires
Demande d'accord de principe du Conseil Municipal

• Prêt CDC PAM ECO PRET

Montant du prêt garanti : 891 500 euros

Taux d'intérêt : taux livret A -0.75% (taux de progressivité 0,5%)

Durée : 15 ans

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un accord de principe sur la garantie de la Ville de Lillebonne, à hauteur de 100 %, pour le remboursement de deux prêts d'un montant total garanti de 2 757 749 euros, souscrits par la société Logéo Seine auprès de la Banque des Territoires.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCLAMPS.

Le secrétaire de séance,

Thierry GIMAY.